

Montréal, le 30 septembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Geneviève Paquet, avocate
3090, boul. Le Carrefour, suite 200
Laval (Québec) H7T 2J7

**Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour les exercices 2019 et 2020 et à la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 et du 1^{er} janvier 2020
Dossier R-4032-2018, phase 5**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt de ses commentaires finaux dans le cadre de la phase 5 du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au GRAME un délai supplémentaire pour déposer ses commentaires, soit **jusqu'au 7 octobre 2019 à 12 h.**

Par conséquent, la Régie accorde à Gazifère un délai **jusqu'au 10 octobre 2019 à 12 h** pour répliquer aux commentaires du GRAME.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml